

- **Entrevue avec le ministre Roger Bertrand**
- **L'Oratoire Saint-Joseph investit 45 M \$ dans l'accessibilité de son site**
- **Dossier : communication et médias adaptés**



Lire ou ne pas lire... le braille

Il y a 150 ans, mourrait celui qui a découvert la clé ouvrant, aux personnes aveugles du monde entier, toutes les portes du savoir. Six petits points en relief ont suffi à Louis Braille pour structurer un système de lecture et d'écriture ; six petits points effleurés du bout des doigts et voilà devenus accessibles aux personnes privées de la vue les écrits littéraires, scientifiques et musicaux.

Mais aujourd'hui, on peut se demander si, avec les progrès technologiques qui se succèdent à une vitesse vertigineuse, le braille de notre vieux Louis est toujours aussi nécessaire. Certains prophètes des temps modernes nous prédisent sa disparition à court terme. Désuet le braille? Les 7 et 8 octobre dernier avait lieu à Montréal un colloque qui s'est chargé de répondre à cette question.

Sous le thème *Le braille : voie privilégiée de communication et d'intégration; hier, aujourd'hui et demain*, le colloque était organisé par le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec, en collaboration avec plusieurs organismes dont l'Office des personnes handicapées du Québec. D'ailleurs, comme le mentionnait d'entrée de jeu M. Norbert Rodrigue, président de l'Office, «l'évolution de la langue depuis une quarantaine d'années rend fondamentale cette occasion d'échanger entre vous sur cet instrument de connaissance que représente le braille». Cet important colloque a permis, entre autres, de faire le point sur l'apprentissage et l'utilisation du braille au Québec.

ÉTAT DE SITUATION

On présentait en première partie du colloque un document de consultation intitulé *État de situation sur l'apprentissage du braille pour les adultes au Québec et proposition de plan de travail*. Ce document est le résultat des travaux menés par le Comité québécois de concertation sur le braille et fait suite à une enquête réalisée auprès des établissements qui dispensent de l'enseignement aux adultes, des centres de réadaptation, des associations ou regroupements communautaires et des centres de production braille. Comme l'explique M. Yvan Bourdeau de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ), «un questionnaire a été bâti regroupant des questions abordant les cours d'apprentissage de braille, les ressources tant humaines que matérielles et les critères de référence en cas de non-disponibilité des services».

(suite p.6)

L'importance de la communication adaptée

Les communications marquent profondément toutes les dimensions de notre vie. Elles impliquent les capacités de voir, d'entendre, de s'exprimer et de comprendre. Ces capacités de communication sont mises à profit lors de toutes les situations de la vie : études, travail, divertissement, consommation.

Dans ce contexte, il est évident que toute diminution significative et persistante de l'une ou l'autre de ces capacités pose un défi de taille à l'exercice de la citoyenneté des personnes vivant avec des incapacités. Vous trouverez, dans ce numéro de *L'intégration*, un dossier sur la communication et les médias adaptés qui vous permettra de mieux comprendre la réalité vécue par les personnes handicapées et l'importance de l'améliorer.

Les moyens de communication utilisés dans notre société en vue de transmettre des messages et d'obtenir de l'information sont d'importants agents d'intégration. Pour de nombreuses personnes ayant des incapacités, l'accès aux moyens de communication conventionnels est difficile, sinon impossible. Cette réalité risque donc de marginaliser sévèrement les personnes vivant avec des incapacités si des moyens concrets ne sont mis en œuvre pour adapter les différents moyens de communication à leur intention.

L'Office des personnes handicapées du Québec est en voie d'adopter une politique interne en communication adaptée afin d'offrir aux personnes utilisatrices de ses services la possibilité d'exercer pleinement leur citoyenneté en bénéficiant de moyens qui tiennent compte de leurs incapacités.

Cette étape vient en fait formaliser la démarche déjà en vigueur d'adaptation de nos moyens de communication. Nous espérons que la politique puisse également servir d'exemple aux autres ministères et organismes du gouvernement.

Car à ce niveau, la situation n'est pas toujours rose. En juin 2001, je soulignais le recul sur les mesures visant les personnes handicapées dans la Loi modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, le *Code des professions et d'autres dispositions législatives* (122) par rapport au projet de loi précédent (451), devant la Commission de la culture à l'Assemblée nationale.

Nous soulignons, entre autres, que le Québec s'est engagé depuis plusieurs années sur la voie de l'intégration sociale,

2 Mot du président

- L'importance de la communication adaptée

4 Entrevue

- Le ministre Roger Bertrand

6 Dossier: Communication et médias adaptés

- Lire ou ne pas lire... le braille
- Un braille... pour tous les francophones
- Au sujet des services d'interprétation

12 Coup d'oeil

- On est là!
- Projet de loi contre la pauvreté
- Le 3 décembre
- Événement
- APESQ : une nouvelle association
- Nouvelles publications

14 Question d'intérêt

- Crédit d'impôt fédéral pour personne handicapée

15 Chronique documentaire

16 Capsule historique

- Pourquoi Drummondville ?

scolaire et professionnelle des personnes handicapées. À mon avis, c'est le devoir de l'ensemble de la société de les appuyer dans leurs démarches, pas seulement celui de leurs proches. En matière d'accès à l'information, les organismes publics doivent donner le pas.

Prenons pour exemple l'expérience du service d'interprète gestuel fourni depuis quelques années par les tribunaux québécois aux personnes ayant une déficience auditive. Cette expérience s'est avérée intéressante pour le ministère de la Justice. Il faut de plus souligner ici l'impact du développement constant des technologies sur les coûts de communication de documents aux personnes handicapées. L'application de mesures adaptées pour la communication de documents administratifs ne peut donc représenter une contrainte financière excessive pour l'État.

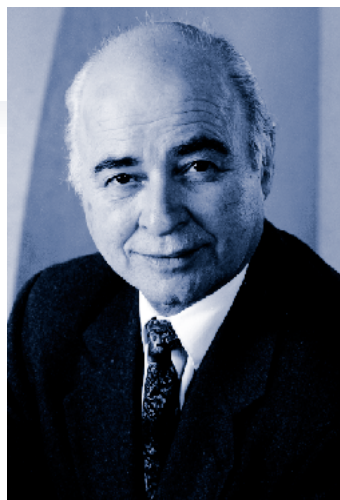
Quant aux frais exigés aux usagers, les personnes handicapées ne devraient pas payer davantage que les autres citoyens pour exercer leurs droits en matière d'accès à l'information. On ne peut convaincre une personne handicapée qu'elle a les mêmes droits que les autres citoyens si elle doit payer plus cher. Il faut de plus exempter du paiement des frais une personne handicapée restreinte dans ses déplacements lorsqu'elle ne peut consulter sur place un document parce que situé en un endroit inaccessible pour elle.

À cet effet, nous avons d'ailleurs proposé au ministre responsable de l'Office de nouvelles dispositions législatives pour que les ministères et organismes se dotent de mesures d'accommodement raisonnable pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès, sur demande, aux documents et aux services disponibles au public.

Il faut toutefois souligner les efforts déjà faits en ce sens. Ainsi, l'Office travaille étroitement avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin que les ministères et organismes tiennent davantage compte des besoins des personnes handicapées dans la deuxième génération de déclarations de services aux citoyens qu'ils doivent adopter.

En terminant, je souhaite que l'année 2003 soit marquée par l'harmonie et la synergie de nos actions afin de favoriser le bien-être des hommes et des femmes qui vivent avec des incapacités. Y travailler ensemble, voilà notre souhait.

Bonne année!



M. NORBERT RODRIGUE
PRÉSIDENT

Entrevue avec le ministre Roger Bertrand

MINISTRE RESPONSABLE DE L'OFFICE

L'intégration : Les gens vous connaissent entre autres en politique pour votre séjour dans d'autres ministères et à la présidence de l'Assemblée nationale. Parlez-nous un peu de vous, avant votre saut en politique.

J'ai toujours été dans le domaine public et parapublic. J'ai fait des études de maîtrise en économétrie à l'Université Laval et il y avait un besoin pour ce genre d'expertise au gouvernement.

J'ai commencé au Bureau de la statistique du Québec pour ensuite aller à Loto-Québec. En 1980, j'ai joint le Conseil du trésor comme directeur des programmes sociaux et de santé, comme responsable de la budgétisation de la mission sociale du gouvernement, qui représentait déjà 50% du budget total de l'État. Au milieu des années 1980, je suis retourné à Loto-Québec comme vice-président au développement des nouveaux marchés. À la même époque, la Commission Rochon recherchait quelqu'un qui connaissait les finances et le domaine de la santé. On m'a choisi pour cette Commission, qui représentait la base de la réforme du ministre Marc-Yvan Côté. Au sortir de cet exercice, en 1988, je suis devenu directeur général du Conseil régional de santé et de services sociaux de Québec, qui est par la suite devenu la régie régionale. En 1993, Michel Pagé, député de Portneuf, mon patelin, a démissionné. Au-delà de mes convictions souverainistes, je craignais que la réforme Côté, calquée sur le rapport Rochon, tombe dans l'oubli. Après plusieurs échanges avec Jean Rochon, on a décidé de faire le saut en politique active ensemble, pour continuer de porter la réforme, ce que Jean a fait de façon admirable pendant son mandat.

Vous êtes revenu au Conseil des ministres en février dernier.

J'étais heureux, car une des forces du système québécois, c'est l'arrimage entre la santé et le social. Lorsque M. Landry m'a proposé de me joindre à nouveau au Conseil des ministres, ça m'intéressait beaucoup. Ça demeure toutefois un travail exigeant. Il n'y a pas un matin où on ouvre le journal sans qu'on n'y trouve matière à chambouler l'agenda. À la limite, quand tu regardes ça objectivement, ce n'est pas une vie! Mais, lorsque tu ajoutes la perspective que tu as en tête, le caractère fondamental de ce système de solidarité sociale est extraordinaire au Québec. J'ai accepté ce mandat, mais à une condition: qu'on y ajoute le volet prévention.

Cette préoccupation pour la prévention vient-elle de votre passage à Loto-Québec et d'une préoccupation pour le jeu compulsif?

Ça vient de la réflexion que l'on avait amorcée du temps de la Commission Rochon et des gestes concrets qui ont suivi par la suite, dont l'adoption d'une politique de santé et de bien-être avec des objectifs de résultats. L'expérience personnelle compte aussi: j'essaie de gérer un bon bout de ma propre santé en faisant attention aux aspects sur lesquels j'ai un certain contrôle.

Vous faites de l'exercice physique?

Je fais du jogging, je fais régulièrement de l'exercice. Ce matin, par exemple, j'ai carrément tassé deux heures de ma journée pour aller m'entraîner en gymnase parce que c'est fondamental, ça me permet d'être efficace toute la journée et même au-delà! Je crois en la prévention par conviction personnelle et je la pratique beaucoup.

Le premier chapitre du rapport de la Commission Clair met également un accent formidable sur la prévention. Il faut faire le virage de la prévention. Du rapport Lalonde de 1972 jusqu'au rapport Clair en passant par mon expérience personnelle à la Commission Rochon, cela est clair pour moi. Notamment, si on veut assurer la pérennité du système de santé et de services sociaux. La pression est tellement forte, des problématiques sociales ont une incidence accrue, le suicide par exemple, la toxicomanie. C'est impossible de passer au travers si on ne fait pas davantage de prévention.

Vous avez connu le président de l'Office, Norbert Rodrigue, lors de la Commission Rochon?

C'était une formidable équipe, qui était bien équilibrée et j'ai eu l'occasion, effectivement, de travailler avec Norbert Rodrigue. J'ai appris à le connaître à ce moment-là, au-delà de l'image du personnage public qu'il était à l'époque, et qu'il est toujours. On a croisé le fer, nous n'étions pas toujours d'accord. C'est d'ailleurs l'objectif d'une commission, de rassembler des gens qui proviennent d'horizons différents. Ça a permis de déboucher sur un rapport qui était drôlement solide.



En tant que ministre responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec, vous vous êtes familiarisé, depuis votre entrée en poste, avec les dossiers concernant les personnes vivant avec des incapacités. Y a-t-il des dossiers qui vous ont plus interpellé que d'autres ?

Le dossier de la révision de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées a été le principal. Quelques jours seulement après mon entrée en fonction, le milieu associatif a fait une sortie à ce sujet dans les journaux et ça m'a carrément interpellé. On s'est assis avec eux et avec les gens de l'Office pour voir où était le problème, notamment sur le comité d'écoute créé par madame Maltais. Il y avait de l'insécurité et de l'impatience de part et d'autre. On a remis sur la table la question de la politique *À part...égale* et de l'importance d'enclencher un certain nombre de choses, de la nécessité de revoir la Loi après 25 ans. Je me suis alors déclaré disponible à travailler à la mise à jour de ce cadre législatif. J'ai prévenu toutes les parties qu'il devait y avoir de l'action et des résultats, en posant la question suivante: «Qu'est-ce qu'on peut raisonnablement régler, compte tenu du peu de temps qui reste avant la fin du présent mandat du gouvernement?»

Je me suis engagé à déposer un projet de loi et à le faire adopter en y mettant toutes mes énergies. Il y a eu beaucoup de travail et on a réussi à arrimer tout le monde: l'Office, le milieu associatif, les différents ministères impliqués, qui ont été consultés dans la phase d'élaboration du projet de loi afin de créer les conditions favorables à un dépôt cet automne.

Vous êtes le troisième ministre à travailler sur ce dossier. Pourquoi cette fois-ci sera-t-elle la bonne ?

Je suis un gars de consensus, tout en étant un gars réaliste. Ces deux qualités ont permis de nous conduire au résultat. Je n'ai pas fait miroiter de perspectives inaccessibles.

Les parents d'enfants autistes ont manifesté leur intention de déposer un recours collectif contre le gouvernement, appuyé en ce sens par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Qu'en pensez-vous ?

Selon mes informations, le recours est déjà déposé devant les tribunaux. Je peux donc difficilement commenter un sujet impliqué dans un processus légal.

La situation des personnes vivant avec l'autisme ou un trouble envahissant du développement est complexe. La connaissance sur ces sujets est en évolution constante, particulièrement sur les manières efficaces d'intervenir. Cette connaissance nous permettra d'encore mieux cibler les interventions prioritaires à l'intérieur du plan d'action que nous sommes en train de finaliser.

Nous ne sommes pas restés inactifs. Il y a quand même des plans d'organisation de services qui existent dans 13 régions alors que les autres complètent actuellement l'exercice. On a également consenti des efforts financiers au cours des dernières années, dont des ajouts ponctuels importants pour pallier au plus pressé.

Nous en sommes aux dernières consultations sur ce plan d'action et je travaille présentement sur le montage financier de ce plan. Je ne présenterai pas un plan d'action sans pouvoir l'appuyer financièrement sinon, ça devient des vœux pieux. Je compte présenter le plan avant la fin de l'année.

Que reste-t-il à faire avant d'atteindre la pleine intégration des personnes handicapées ?

Même si je suis le ministre responsable des personnes handicapées, il n'en demeure pas moins que je suis un peu profane dans le domaine et c'est sans doute une bonne chose. Il faudrait que l'on arrête de voir l'intégration des personnes handicapées uniquement en termes de facilités physiques, comme les rampes d'accès. La personne handicapée doit avoir l'opportunité de se réaliser pleinement comme humain. De pouvoir être dans un contexte valorisant, autant professionnellement que personnellement. Capable d'avoir des rêves et des revenus. C'est une personne comme les autres, qui a droit à tout cela.

Je veux aider les personnes handicapées à se réaliser complètement. On est tous handicapés jusqu'à un certain point. Malgré nos handicaps, on a tous le goût de se dépasser. Par exemple, j'ai longtemps eu des difficultés à socialiser: un caractère individualiste, bien dans son petit monde, autonome et heureux de l'être. Mais je me suis toujours donné comme défi de passer par-dessus cette tendance naturelle à l'isolement. Une partie de mon implication politique vient sans doute de cette obligation que je me suis donné à être «dans le monde», à interagir avec mes semblables, d'être intégré dans la société.

Quel que soit notre handicap, et il y a évidemment des gens qui en vivent de plus sévères, on doit donner la possibilité à la personne de se réaliser complètement comme humain. Dans le dossier de la Loi, les consultations auprès des ministères visaient à faire comprendre cela: intégrer la personne pleinement dans toutes ses facettes. Comme la personne, l'État est un tout.

Monsieur le Ministre, je vous remercie.

Soyez le bienvenu.

propos recueillis par Michel-André Roy

L'Oratoire Saint-Joseph investit 45 M \$ dans l'accessibilité de son site

L'Oratoire Saint-Joseph aura 100 ans en 2004. Pour ses dirigeants, il était devenu nécessaire de procéder à une restauration d'envergure de l'ensemble du site afin de le rendre sécuritaire et fonctionnel et ainsi répondre aux besoins des pèlerins vivant avec des incapacités.

Un escalier mécanique et un ascenseur seront installés entre le Pavillon des services et la crypte. De là, il sera possible d'atteindre le musée et la basilique à l'aide de nouveaux ascenseurs. L'accès à tous les secteurs du sanctuaire sera donc amélioré. L'actuel Pavillon des services sera démoli et un nouvel édifice moderne et plus fonctionnel sera reconstruit dans le stationnement.

Le plan directeur d'aménagement prévoit également plusieurs changements visant à favoriser un climat de paix et de prière, tout en améliorant la sécurité. Les voies de circulation seront réaménagées afin de faciliter l'entrée et la sortie des piétons, limiter l'accès des véhicules sur le site et éviter les croisements entre véhicules et piétons. Un nouvel aménagement paysager et floral protégera et améliorera l'environnement tout en préservant l'intimité des visiteurs.

Le financement du projet a été confié à la Fondation de l'Oratoire, dont M. Pierre Dionne est le directeur. «Les différents paliers de gouvernement, des organismes privés, des fondations, des communautés religieuses et des corporations participent déjà à notre projet. Nous avons toutefois besoin des pèlerins qui appuient l'œuvre du frère André afin de mettre davantage en valeur ce sanctuaire de renommée mondiale», de dire M. Dionne.

La conception du plan directeur a été confiée à l'architecte Jacques Reeves. Afin de concevoir le plan, il a visité les plus beaux sanctuaires italiens. Il a également passé six mois sur le site même de l'Oratoire, à discuter quotidiennement avec les membres du clergé, les responsables des divers services et avec le personnel pour bien définir les enjeux.

Le dôme de la basilique est facilement reconnaissable de l'extérieur. Cependant, le dôme que l'on aperçoit de l'intérieur est plus petit, ce qui laisse place à un espace entre les deux dômes, qui sera aménagé pour le public. Du haut de ce lanterneau, les visiteurs auront une vue panoramique unique sur Montréal et ses environs.

Le nombre de visiteurs sur le site est passé de 500 000 annuellement à deux millions au fil des ans.

par Michel-André Roy

DOSSIER

COMMUNICATION ET MÉDIAS ADAPTÉS

Lire ou ne pas lire... le braille

(suite de la p. 1)

Au total, 57 répondants ont complété et retourné le questionnaire. «Fort heureusement la plupart des questionnaires provenaient de la presque totalité des régions ce qui a permis d'avoir un bon portrait de la situation», précise Mme Annie St-Pierre de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Il ressort de l'enquête que l'accès à des cours d'apprentissage du braille n'est pas assuré dans toutes les régions du Québec. En effet, sur les 17 régions administratives, 9 seulement disposent de ressources pour l'enseignement du braille intégral ou du braille abrégé. Les principaux pôles d'enseignement du braille sont l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) à Longueuil, le Montreal Association for the Blind à Montréal et l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ). Pour ce qui est des cours de braille plus spécialisé (musical, informatique, etc.), ils sont pratiquement inaccessibles pour les personnes résidant à l'extérieur des régions métropolitaines de Montréal et de Québec.

Un autre constat du rapport est que les centres de réadaptation qui possèdent des ressources pour l'enseignement du braille semblent mettre moins d'énergie à recommander son apprentissage aux personnes dont la vision dégénère et qui possède un résidu visuel. En effet, «très peu de centres de réadaptation ont mentionné avoir offert des cours de braille à des fonctionnellement voyants ou voyants», ajoute Mme St-Pierre. Cependant, le milieu associatif, malgré des ressources financières et humaines très limitées, cherche à répondre aux besoins en braille, quel que soit le degré de déficience visuelle de la personne.

On y apprend également que le réseau de l'éducation aux adultes dispose de très peu de ressources pour dispenser des cours de braille, leur mandat étant centré davantage sur le soutien à la poursuite des études qu'à l'apprentissage préalable du braille comme outil de lecture et d'écriture. Seul le Centre Champagnat offre un service de formation en alphabétisation braille.

MM. Pierre Ferland (INLB), Yvan Bourdeau (IRDPQ),
Norbert Rodrigue (OPHQ) et Mme Annie St-Pierre (OPHQ)
lors de la présentation de l'État de situation



ET AILLEURS

Après avoir fait, comme le dit M. Pierre Ferland de l'INLB, «quelques coups de sonde à l'étranger», bien qu'il y ait plusieurs initiatives intéressantes à considérer, on constate que le modèle d'organisation de services d'apprentissage du braille au Québec pour les enfants en milieu scolaire s'avère le plus balisé. En effet, quelle que soit la région, il y a un programme commun d'apprentissage du braille.

PROPOSITION D'UN PLAN DE TRAVAIL

L'enquête conclut donc que l'apprentissage du braille pour les adultes n'est pas soutenu par un encadrement commun aux trois réseaux (éducation, réadaptation, milieu associatif). Il n'existe pas non plus d'outils communs en ce qui a trait à la préparation des formateurs, la reconnaissance de leurs compétences, les méthodes d'apprentissage utilisées, les critères de référence et la promotion du braille.

Suite à l'analyse de ces résultats, le plan de travail proposé comporte quatre objectifs :

- améliorer l'accès aux services d'apprentissage du braille pour les adultes dans toutes les régions du Québec ;
- assurer une formation de qualité pour les enseignants / formateurs de braille ;
- améliorer la qualité de l'enseignement du braille pour les apprenants adultes ;
- susciter la promotion de l'utilisation du braille comme outil de lecture et d'écriture dès l'apparition de l'incapacité à lire l'imprimé.

Pour en arriver à réaliser ces objectifs, les trois réseaux devront cependant s'entendre sur une structure décisionnelle entre les différents réseaux d'application du braille, notamment sur le contenu des programmes d'enseignement et la formation aux enseignants.

Afin de bonifier et d'enrichir la lecture de la situation et la proposition du plan de travail, une période de consultation est prévue jusqu'au 15 décembre. Elle sera faite auprès des réseaux de la réadaptation et de l'éducation, du milieu associatif et des répondants du questionnaire. Le Comité québécois de concertation sur le braille préparera ensuite une proposition de plan de travail bonifié qui sera soumise aux instances concernées. «L'Office assurera la concertation dans cette démarche et fera les suivis nécessaires. Je veux aussi rappeler que la nouvelle politique de formation continue pourrait servir d'outil dans ce contexte», a conclu M. Rodrigue.

par Micheline Thibault

On entend par ...

braille intégral : utilisation, pour la lecture et l'écriture, des 63 symboles braille dans leur forme originale ;

braille abrégé : assemblage de symboles braille utilisés pour accélérer la lecture et l'écriture par le biais de familles de mots dont l'usage est fréquent (ex. : amour et sa famille de mots : amoureux, amoureuse, amourement) ;

braille d'appoint : utilisation de certains symboles braille dans le cadre d'activités de la vie quotidienne (ex. : étiquetage d'objets usuels, activités de loisir, clavier d'ordinateur).

¹ Annie ST-PIERRE, *État de situation sur l'apprentissage du braille pour les adultes au Québec et proposition de plan de travail*,

Comité québécois de concertation sur le braille, septembre 2002.

Un braille... pour tous les francophones

Parallèlement à la tenue du Colloque braille, Montréal était l'hôte du premier Forum sur les 63 symboles braille. Le colloque était donc une belle occasion d'y présenter les défis associés à l'uniformisation du braille français et les objectifs fixés par la communauté internationale.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la langue française ayant considérablement évolué, le braille a connu plusieurs changements au fil du temps dont, entre autres, l'apparition du braille abrégé. L'informatisation et les technologies de pointe dans le domaine des communications sont également à considérer. Comme le précise M. Jean-Marie Cierco, inspecteur pédagogique et technique des établissements de jeunes aveugles en France et président de la Commission évolution du braille français, «le développement des technologies nouvelles a eu pour conséquence la multiplication des centres de transcription; ces centres rencontrent de grandes difficultés dans l'adaptation des livres scolaires et techniques notamment, parce qu'ils sont de plus en plus truffés d'images, de photos, de graphiques en tous genres et de signes kabbalistiques divers. Chacun d'entre eux, résout tant bien que mal ses difficultés à sa manière». L'utilisation de plus en plus courante de plages tactiles par les usagers et l'automatisation de la transcription impliquent également une adaptation du système braille.

De plus, la seule entente internationale qui existe porte seulement sur l'utilisation des abréviations braille au sein de la francophonie et elle date de 1955! Des travaux importants de révision du braille ont donc été réalisés tant au Québec qu'en France. Cependant, pour faciliter les échanges entre les personnes ayant une déficience visuelle d'expression française, mais de nationalités différentes, il devenait impératif qu'une concertation internationale s'établisse. D'ailleurs, du côté anglophone, les travaux d'uniformisation sont amorcés depuis une dizaine d'années déjà.

En mars 1998, le Comité québécois de concertation sur le braille, présidé par Mme Anne Hébert de l'Office des personnes handicapées du Québec, prend les devants en organisant une première mission en France. Mission couronnée de succès puisque, à la demande de ses partenaires européens et africains, le Comité est mandaté pour préparer une proposition menant à une concertation internationale sur le braille.

Deux ans plus tard, une seconde mission devient nécessaire afin de s'entendre sur le mode de fonctionnement que pourrait avoir un comité international et constituer un agenda des discussions. La nécessité d'une concertation internationale est réaffirmée et se traduit par le projet d'un accord de coopération qui permettra aux organismes œuvrant auprès des personnes utilisatrices du braille d'échanger de l'information, de participer à la mise en place de groupes d'experts, de collaborer à leurs travaux et de conclure des ententes internationales.

ENTENTE INTERNATIONALE

De retour au Québec, le comité finalise le texte de l'accord et son contenu est validé auprès des signataires. Le 7 juin 2001, à Casablanca au Maroc, l'Accord de coopération pour une uniformisation du braille français est signé par des organismes représentant respectivement le Québec, la France, la Belgique, la Suisse et l'Afrique.

L'objectif principal consiste «à l'amélioration de l'accès à la documentation écrite en favorisant les échanges de documents», résume Mme Anne Hébert. Trois priorités sont identifiées et un groupe d'experts sera constitué pour chacune d'elles. Le premier groupe devra étudier et pro-

poser différentes modifications pouvant être apportées aux codes de transcription en braille intégral des textes imprimés afin de tendre vers l'unification. Le deuxième devra collaborer à l'adoption d'un code braille informatique à huit points et en déduire une notation en six points. Enfin, le troisième groupe devra mener une réflexion approfondie sur la pertinence d'une réforme du braille abrégé de 1955 et, si tel est le cas, déterminer les objectifs et la méthodologie pour y parvenir et proposer une réforme.

Afin de mener à bien ces travaux, chaque organisme signataire de l'Accord désigne au plus deux représentants qui doivent être des utilisateurs du braille ou des personnes ayant une très bonne connaissance du braille et de ses champs d'application. Les représentants se réunissent au moins une fois par année ou à la demande des deux tiers de ceux-ci. La Commission évolution du braille français (France) et le Comité québécois de concertation sur le braille ont accepté de coordonner les activités découlant de l'Accord.

AMORCE DES TRAVAUX

Depuis février dernier, la liste de discussion des experts pour les symboles de base est établie. Après moult échanges par courriel, se tenait du 7 au 11 octobre dernier le Forum sur les 63 symboles braille qui constituait la première rencontre formelle du groupe. Ces travaux ont été rendus possibles grâce entre autres à la contribution financière du ministère des Relations internationales par le biais de la Commission permanente de coopération franco-québécoise.

L'objectif de la rencontre était d'identifier les convergences et les divergences sur la base des discussions tenues antérieurement et faire une proposition d'un tableau unifié des 63 symboles. «Les consensus issus de ces premiers travaux sont très importants», selon Mme Hébert. En effet, ce tableau sera la base des autres codes qui seront par la suite harmonisés : code informatique, code de transcription de l'imprimé en braille, code d'abréviations, code scientifique, code musical, etc.

Les travaux du Forum ont porté fruits au-delà des espérances. En effet, les experts se sont entendus sur un tableau unifié des 63 symboles braille. Un plan de travail a déjà été élaboré pour la poursuite des travaux. Suite à ce Forum, une démarche de consultation élargie sera enclenchée dans les pays concernés par l'Accord. Ainsi, tous les champs d'application du braille seront invités à réagir : les milieux de la transcription, de la production et de la diffusion du braille, de l'adaptation et de la réadaptation, de l'éducation, le milieu associatif, etc.

Une nouvelle rencontre des experts est prévue en novembre 2003 en France. On y fera le résumé des consultations tenues durant l'année et l'analyse des commentaires afin d'élaborer le plan d'action qui permettra l'implantation d'un tableau unifié des symboles de base au sein de la francophonie.

UNIVERSALITÉ ?

Et qu'en est-il du vieux rêve d'un système braille universel, quelle que soit la langue utilisée. Cela relève presque de l'utopie selon Jean-Marie Cierco. Il explique: «Les 63 caractères offrent peu de possibilités comparés à l'écriture ordinaire. De surcroît, l'ensemble des caractères utilisés dans chaque langue est différent, certaines n'utilisant pratiquement aucune lettre accentuée alors que le français en utilisent une douzaine sans compter les caractères spéciaux comme le «ç». Nous percevons bien tout de suite les difficultés de rapprochement de deux codes dont les données à la base sont extrêmement différentes.»

L'uniformisation du braille français est cependant réalisable, mais il faut convenir que de tels travaux sont longs et complexes et que leur aboutissement demande du temps. «La route est difficile, admet M. Cierco, remplie d'obstacles divers et variés tels que le poids des habitudes, le contexte géopolitique de chacun, les logiques différentes, etc. Il faut prendre le temps nécessaire à la réflexion. Toute décision hâtive pourrait avoir de fâcheuses conséquences sur la population des utilisateurs du braille, notamment en termes d'intégration où nous porterions une lourde responsabilité», conclut-il. **M.T.**



MM. Jean-Marie Cierco, Pierre Ferland et Mme Anne Hébert lors de leur présentation au colloque.

Au sujet des services d'interprétation

Si le braille a ouvert les portes de l'imprimé aux personnes aveugles, le langage des signes a ouvert celles de la communication à certaines personnes sourdes. Des services d'interprétation sont maintenant accessibles à peu près partout au Québec. Il y a des services certes, cependant d'énormes difficultés subsistent afin d'assurer une réponse à l'ensemble des besoins de la communauté sourde et malentendante.

UN PEU D'HISTOIRE

Pendant longtemps, les personnes sourdes ont dû compter sur leurs propres moyens. Bien sûr, les communautés religieuses qui œuvraient dans l'enseignement spécialisé pour les personnes sourdes ont offert des services ponctuels et bénévoles d'interprétation à leurs anciens élèves. L'un des premiers centres à donner de tels services fut le Service social pour personnes sourdes fondé en 1946, qui fut par la suite intégré au Centre des services sociaux du Montréal métropolitain en 1978, sous le nom de Service social pour handicapés auditifs.

À compter de 1981, l'Office des personnes handicapées du Québec défraie, sur une base individuelle et de façon palliative, des services d'interprétation tandis que les frais d'accès aux services fédéraux sont assumés par le Secrétariat d'état depuis 1980. Des organismes sans but lucratif naissent et tentent de jeter des ponts entre les communautés sourde et entendante. Ainsi, dans la région de Québec, la Fondation des sourds du Québec et Handi A répondent à certains besoins d'interprétation. Dans la région de Montréal, des services existent, mais ils sont offerts par plusieurs organismes ayant chacun leur champ d'activité. Ce n'est qu'à partir de 1986, que se développent des organismes dispensant des services d'interprétation proprement dits.

Évidemment, le Service régional d'interprétariat de Québec (SRIQ) et le Service d'interprétation visuelle et tactile (SIVET) couvrant la région de Montréal sont les deux premiers à voir le jour à la fin des années 80. Puis, les régions de l'Outaouais et de l'Estrie se dotent elles aussi d'organismes semblables. Ils sont financés à la fois par des subventions de l'Office, des organismes d'entraide et par le Secrétariat d'état du Canada. Plus tard suivra la région de Lanaudière. Le SRIQ deviendra le SRIEQ puisqu'il couvrira les régions de l'Est du Québec et le SIVET desservira, en plus de Montréal, les régions des Laurentides, de Laval et de la Montérégie.

L'Office défraiera les services d'interprétation des personnes sourdes en vue de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale jusqu'au 31 mars 1996. C'est ensuite le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui prendra la relève. «Le Ministère assume la gestion via les régies régionales qui devaient s'assurer que des services soient organisés dans leur région», explique Mme Claire Piché du MSSS. C'est ainsi, que des ententes ont été conclues afin que les organismes offrent leurs services dans plusieurs régions qui n'étaient pas jusque-là desservies.

ENJEUX ACTUELS

Depuis le transfert, les services se sont développés, mais le nombre de clients inscrits et le volume des demandes a augmenté de façon considérable. Une décision de Revenu Canada modifiant le statut des interprètes (passant de travailleur

autonome à salarié) a créé un certain remous en amplifiant les problèmes de financement déjà ressentis par les organismes dispensant des services d'interprétation. Cette décision a contraint les organismes touchés à rembourser les parts d'employeur impayées totalisant plusieurs milliers de dollars. Certains d'entre eux ont dû limiter l'accès aux services tout en majorant leurs tarifs, ce qui a suscité beaucoup de mécontentement au sein de la communauté sourde et malentendante. Face à cette situation, en juillet 2000, le MSSS accordait un montant récurrent de 150000\$ aux organismes, montant qui devait servir la première année à éponger les déficits dus à cette décision de Revenu Canada et à couvrir certains services principalement dans le domaine de la santé.

Cette situation a eu le mérite de mettre en relief la nécessité de faire le point sur l'évolution des services. Conscient de l'importance de ceux-ci sur la qualité de vie des personnes sourdes, le Ministère crée en septembre de la même année un groupe de travail chargé de faire un état de situation et de formuler des recommandations sur les services d'interprétariat.

Bien que la demande de services ait augmenté, les budgets qui y sont consacrés n'ont pas suivi au même rythme. Il faut savoir que les organismes qui offrent ces services sont financés principalement de deux façons : par la facturation des services aux établissements qui acceptent de les défrayer et par le MSSS via les régies régionales pour couvrir les frais

reliés à la structure et à d'autres besoins. Certains d'entre eux réussissent à obtenir des fonds de d'autres sources. Selon les organismes ou les régions, des disparités existent donc quant aux types de besoins couverts, aux barèmes de facturation, à la disponibilité des ressources (interprètes) et aux règles de fonctionnement. «La gestion relève de chacun des organismes qui est autonome et a un conseil d'administration, précise Mme Piché. Il peut y avoir effectivement des différences dans le fonctionnement des services.» Le cadre normatif, préparé par l'Office en 1995, prévoyait pourtant une certaine harmonisation dans le paiement et la façon de dispenser les services d'interprétation à travers les différentes régions du Québec.

Le mode de facturation et de rémunération à l'acte présentement utilisé est très lourd et entraîne des frais de gestion importants. «Quand il y a 11 000 ou 12000 services rendus, ça fait beaucoup de factures, illustre Claire Piché. Il y a peut-être des choses qui pourraient être faites quant au mécanisme de paiement afin que ce soit plus facilitant.» On doit également noter que l'implication des ministères dans le paiement des frais d'interprétation est variable selon les régions. «Dans le cadre administratif que l'Office avait réalisé lors du transfert, on prévoyait que les services devaient être couverts par les ministères et organismes et que chacun devait contribuer au financement, souligne-t-elle. La plupart du temps, c'est respecté mais dans certains cas, c'est encore difficile et c'est probablement dû à une méconnaissance des services.» Du travail de sensibilisation reste à faire de ce côté.

Certaines situations particulières posent encore problème, par exemple, «quand la personne doit contracter avec le privé, dans le domaine du logement ou dans le cas d'un achat important, il n'y a pas d'agent payeur mais avec les subventions que le ministère alloue, il y a des organismes qui arrivent à couvrir ces champs d'activités-là alors que pour d'autres, c'est plus difficile», explique Mme Piché.

La formation et le recrutement des interprètes est également un secteur névralgique. En termes de formation, le curriculum des interprètes est très variable et le processus de sélection est fortement teinté par la disponibilité des interprètes. «Il est plus difficile de recruter des interprètes d'expérience en régions éloignées», confirme Claire Piché. Le recrutement est d'autant plus ardu que les organismes ne peuvent garantir un nombre d'heures de travail minimal.

LE GROUPE DE TRAVAIL

Le mandat confié au groupe de travail consistait à clarifier les responsabilités qui incombent au MSSS dans le cadre du transfert de l'ensemble du programme; développer les outils de gestion pour appuyer le réseau; mettre en place les assises d'une collaboration MSSS-réseau; et déterminer les besoins organisationnels et financiers requis en lien avec les services offerts. Leurs travaux sont terminés depuis un certain temps et un rapport est en préparation. Celui-ci est très attendu, car il devrait permettre de dresser un bon portrait de la situation dans le domaine, de proposer des pistes de solutions et de présenter des recommandations afin d'améliorer la prestation de services dans ce domaine.

Ce groupe de travail formé par le MSSS était composé de représentants des usagers (Centre québécois de la déficience auditive) et de différents organismes: l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec, les régies régionales de la santé et des services sociaux de Québec, Montréal et Lanaudière et l'Office.

En attendant le rapport et ses recommandations, le MSSS a investi à nouveau une somme récurrente de 150000\$ dans les services au printemps dernier. Selon Mme Piché, dans un premier temps, des améliorations pourraient être apportées par le MSSS en ce qui touche les services de santé et les services sociaux, «en indiquant aux régies régionales les services couverts et en préconisant des ententes de services et de simplification de gestion».

Au-delà des préoccupations relevant du domaine de la santé et des services sociaux, il faudra s'assurer que l'ensemble des secteurs d'activités soient couverts et ce, dans toutes les régions du Québec, et éliminer les disparités dans le mode de fonctionnement des services d'interprétation. L'Office a collaboré de façon très active à ce groupe de travail et souhaite que se développe une offre de services la plus complète possible afin de répondre adéquatement à l'ensemble des besoins de la communauté sourde. *L'intégration* suivra pour vous les suites qui seront données à ce dossier. **M.T.**

On est là !

L'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) lançait cet automne le projet «On est là!» axé sur l'information et la formation. Ce projet, d'une durée de trois ans, vise à soutenir les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille dans leur recherche d'information dans toutes les sphères de leur vie: défense des droits, soutien aux parents, situations d'intégration, services, questions d'ordre personnel (fratrie, sexualité, relations familiales, etc.). Ainsi, par exemple, dès l'annonce du diagnostic, un parent pourra obtenir toutes les informations dont il a besoin. Les demandes reçues permettront également d'identifier les besoins et de développer les outils pour y répondre, que ce soit en termes de formations ou de dépliants explicatifs. Un seul numéro à composer: 1866725-7245. L'AQIS a publié un dépliant sur son nouveau projet. (Source: AQIS, mémo du 02-09-25)



Projet de loi contre la pauvreté

Dans le cadre des travaux sur la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le président de l'Office, M. Norbert Rodrigue, a rappelé devant la Commission parlementaire des affaires sociales, que les personnes handicapées sont encore malheureusement surreprésentées parmi les groupes les plus durement confrontés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il a souligné que «les efforts consentis par les différents ministères et partenaires québécois doivent être consolidés, améliorés et réaffirmés politiquement». L'Office estime que le projet de loi doit signaler clairement son intention de prendre en considération la situation difficile des personnes handicapées et de leur famille. Il a suggéré de favoriser la représentation et la participation des associations de personnes handicapées et de l'Office lors des travaux du Comité consultatif. L'Office a également souhaité être membre de l'Observatoire prévu dans le cadre du projet de loi. Pour obtenir copie du mémoire que nous avons présenté, composez le 1 800 567-1465 ou, par télécopieur, le 1 800 567-1477. Vous pouvez également le télécharger de notre site en faisant le www.ophq.gouv.qc.ca.

Le 3 décembre

L'Office des personnes handicapées du Québec a voulu marquer de façon particulière la Journée internationale des personnes handicapées. En effet, nous avons procédé au lancement, dans chacune des régions du Québec, du document intitulé *Le guide des besoins en soutien à la famille – Pour les parents d'un enfant ou d'un adulte handicapé*. Le guide se veut un outil pour aider les parents à identifier leurs besoins et leur fournit une bonne base d'information afin d'entreprendre leurs démarches pour y répondre. De plus, il contient une section *Renseignements pratiques*, adaptée à chaque région, contenant des renseignements sur les ressources, les programmes, les services et les subventions.

APESQ: une nouvelle association

Nouvellement constituée, l'Association de parents d'enfants sourds du Québec est un organisme provincial qui regroupe des parents d'enfants sourds et a comme mandat de promouvoir la reconnaissance de la Langue des signes québécoise comme langue de communication et d'enseignement des enfants sourds gestuels. Elle organise également des activités culturelles, sociales et sportives afin de favoriser le développement et l'intégration des enfants sourds. (Source: Isabelle Leroux, (450) 668-6723)

Événement

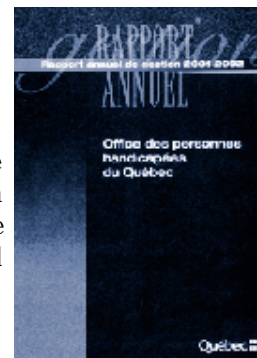
Du 16 au 22 mars 2003 se tiendra la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle sous le thème *Y croire... et grandir ensemble*.

Une multitude d'activités de sensibilisation seront organisées partout à travers la province, par l'une ou l'autre des 69 associations membres de l'AQIS, de concert avec diverses organisations publiques ou privées ainsi que les médias. Pour information: AQIS, (514) 725-7245.

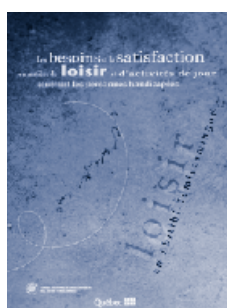


Nouvelles publications

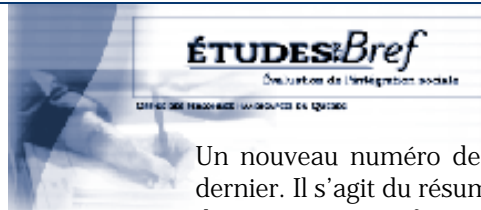
L'Office a publié en octobre dernier le *Rapport annuel de gestion 2001-2002*. D'une facture nouvelle, le rapport intègre la gestion axée sur les résultats. La première partie fait la présentation générale de l'organisation, la deuxième fournit un éclairage sur la gestion de ses activités et de ses programmes tandis que la troisième fait état des résultats en regard de sa *Déclaration de services aux citoyens* et de son plan stratégique.



13



En Abitibi-Témiscamingue, un document publié récemment dresse le portrait de la région en matière de loisir pour les personnes handicapées. Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'entente spécifique sur l'amélioration de la situation touchant les personnes handicapées qu'ont signée, en octobre 1999, le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Office des personnes handicapées du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Régions. Le document intitulé *Les besoins et la satisfaction en matière de loisir et d'activités de jour concernant les personnes handicapées* peut être obtenu en communiquant au bureau régional de l'Office au 1 888 762-0891 ou par le biais d'un prêt en communiquant avec le Centre de documentation au 1 888 264-2362.



Un nouveau numéro de *Études en bref* a été publié en novembre dernier. Il s'agit du résumé d'une recherche portant sur le processus de réinsertion professionnelle des personnes aphasiques, intitulée *Les déterminants individuels et sociaux de la réinsertion professionnelle des personnes aphasiques*.

Vous pouvez vous procurer le *Rapport annuel* ou *Études en bref* en en faisant la demande au 1 800 567-1465 ou par télécopieur au 1 800 567-1477 ou en le téléchargeant directement de notre site Internet en faisant le www.ophq.gouv.qc.ca.



Au printemps dernier, paraissait *Le grand livre du bébé prématuré – Tome 2: Causes, séquelles possibles et autres enjeux*. Sous la plume de Sylvie Louis, ce document peut accompagner les parents et les aider à vivre cette situation. Alors que le premier tome abordait la période qui va de l'accouchement à l'arrivée du bébé à la maison, le deuxième porte, entre autres, sur le diagnostic, l'hospitalisation de l'enfant, son décès, le deuil, etc. Jalonné de témoignages, il fournit aux parents concernés de précieux points de repères. En vente en librairie au coût de 44,95 \$, le livre est publié par les Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine et Magazine Enfants Québec. Il peut aussi être consulté par le biais du Centre de documentation de l'Office en communiquant au 1 888 264-2362.

Une étude intitulée *Impacts de la toxicomanie maternelle sur le développement de l'enfant et portrait des services existants* a été produite par le Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT). Elle présente une analyse des impacts des différents psychotropes à tous les niveaux pendant la période fœtale, néo-natale, la petite enfance et ainsi jusqu'à l'âge adulte, en plus d'une recension de la documentation disponible. Les études démontrent que la consommation d'alcool durant la grossesse peut entraîner diverses conséquences sur le développement de l'enfant: retard de croissance, déficits neurocomportementaux, énurésie, encoprésie, troubles d'alimentation, etc. Le document fait également état des services de soutien aux familles toxicomanes du Québec. Si cette étude vous intéresse faites le www.cplt.com ou composez le (514) 389-6336. (Source: Mélanie Jolin, CPLT)

NOUS INAUGURONS DANS CETTE PAGE UNE NOUVELLE CHRONIQUE. NOUS VOUS FERONS PART À CHAQUE PARUTION D'UNE QUESTION QUI FAIT L'OBJET DE PLUSIEURS DEMANDES AUPRÈS DE NOS BUREAUX RÉGIONAUX ET NOUS Y APPORTERONS LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE QUI SONT FOURNIS PAR NOTRE PERSONNEL.

Crédit d'impôt fédéral pour personne handicapée

En 2001, l'Agence des douanes et des revenus du Canada a entrepris une opération de mise à jour des dossiers des contribuables ayant demandé le crédit d'impôt pour personne handicapée entre 1985 et 1996. Cette opération visait à s'assurer d'une uniformité de traitement par rapport aux personnes ayant demandé le crédit depuis 1997 et dont l'admissibilité est examinée sur réception, alors que ce n'était pas le cas auparavant. En conséquence, à l'automne 2001, l'Agence a adressé à plus de 100000 contribuables canadiens une lettre leur demandant de fournir un nouveau certificat médical (formulaire T2201).

Pour un certain nombre de contribuables québécois, cette opération s'est soldée par la perte, non rétroactive, du droit au crédit. En conséquence, nos bureaux régionaux ont reçu plusieurs appels de personnes demandant de l'aide. De façon générale, la position de l'Office est d'encourager ces personnes à faire valoir leur droit au crédit en leur fournissant de l'information appropriée. À ce titre, il est intéressant de rappeler ici les mécanismes qui sont à la disposition des contribuables.

D'abord, il y a une possibilité de demander une révision administrative du refus. Cette possibilité est expliquée par l'Agence dans sa lettre de décision. Ensuite, il est possible de faire opposition à l'avis de cotisation où le crédit est refusé. Normalement, c'est sur réception de l'avis de cotisation que le contribuable est informé de ce droit. Le délai de production d'un avis d'opposition est d'un an à compter de la date où le contribuable devait produire sa déclaration de revenus, ou 90 jours suivant l'avis de cotisation, selon la plus éloignée de ces dates.

Finalement, si l'opposition est rejetée, le contribuable peut en appeler à la Cour canadienne de l'impôt. La Cour doit recevoir l'appel dans les 90 jours suivant la mise à la poste de la décision rejetant l'opposition. Généralement, le contribuable réclamant le droit au crédit d'impôt pour personne handicapée pourra alors se prévaloir d'une procédure simplifiée, dite «informelle», pour plaider sa cause. Le personnel des bureaux régionaux de l'Office peut aider les personnes handicapées qui le désirent dans leurs démarches en les rencontrant pour examiner avec elles leurs documents et préparer la demande de révision.

Cette chronique a été réalisée grâce aux informations fournies par nos bureaux régionaux et rédigée par M. Francois Nichols de la Direction de la recherche, du développement et des programmes de l'Office.

EQLA, une enquête à mieux connaître

Le Québec dispose maintenant d'une source d'information statistique importante sur la population québécoise présentant des incapacités suite à l'enquête réalisée en 1998 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). On se rappellera que cette enquête a été demandée et financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce sont des Québécois de tout âge, enfants ou adultes, qui vivent à domicile et présentent une incapacité de longue durée (six mois ou plus) en raison d'un problème de santé physique ou mentale, qui ont fait l'objet de cette enquête.

Conséquemment, un rapport a été publié sous le titre de *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* (EQLA), il y a un peu plus d'un an. Plus d'une trentaine de chercheurs et de professionnels du domaine ont participé à sa rédaction. Il constitue une des sources d'information les plus exhaustives sur l'incapacité au Québec et une référence pour la planification des services.

Le rapport aborde plusieurs sujets, entre autres, les caractéristiques des personnes ayant des incapacités, leur activités ou leur besoins de service, leur participation sociale, leur état de santé et leur recours aux services de santé, etc.

L'Office s'est engagé à faciliter la diffusion des résultats de ce rapport. À cet égard, les derniers numéros de *StatFlash* ont comme base d'information les données statistiques de l'EQLA. De plus, dans le cadre de sa planification stratégique, l'Office s'est fixé comme objectif de produire des portraits statistiques portant sur l'intégration sociale des personnes handicapées pour chacune des régions du Québec. Les données de l'EQLA seront également utilisées à cette fin.

Quiconque veut consulter le rapport de l'enquête peut le faire à partir du site Web de l'ISQ : www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/enq-qla98.htm.

Par Micheline Thibault

GRESSET, Jacques et RONDEAU, Pierre (sous la direction de), *L'incapacité visuelle et la réadaptation : Incapacité visuelle, vision artificielle et médias substitués*. Quatrième Symposium scientifique sur l'incapacité visuelle et la réadaptation tenu à l'Université de Montréal, le 6 février 2001. Montréal, QC; École d'optométrie, Université de Montréal, 2001, 46 p. COTE: A8857

Les communications présentées abordent divers aspects de cette problématique concernant les aînés (déficience visuelle, déficience sensorielle et dégénérescence maculaire) et les enfants (l'orientation et la mobilité, l'embrouillement). On y traite aussi de la question de l'approche de l'enseignement avec chien-guide, de l'évolution technologique dans le domaine de la déficience visuelle et de l'innovation du braille abrégé.

Document également téléchargeable et disponible en ligne sur le web en format pdf à l'adresse suivante: www.inlb.qc.ca/textes/actes/4ssivr2001.pdf

COMITÉ D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (CAMO) POUR PERSONNES HANDICAPÉES, *Les nouvelles technologies de l'information et des communications et leurs impacts sur l'intégration des personnes handicapées. Actes du colloque – Version intégrale. Pour une technologie branchée sur la diversité* tenu les 2 et 3 octobre 2000 à Laval (Québec), Montréal, QC; Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre (CAMO) pour personnes handicapées, 2001, 275 p. COTE: M6225

Organisé par le CAMO - formation et développement de l'emploi – ce colloque d'envergure internationale traite, pour la première fois au Québec, de l'importance de l'avènement des nouvelles technologies de l'information et des communications pour les personnes handicapées. On signale, au sommaire, les préoccupations et les pistes de solutions sur les thèmes suivants: la recherche, le développement et le marché des produits adaptés; le rôle des gouvernements; les sites Internet; la coopération internationale en recherche; le milieu professionnel; la formation; etc. Cela est suivi d'ateliers thématiques sur les thèmes précités. On retrouve quelques textes en anglais.

GOVERNEMENT DU CANADA, Industrie Canada. *Guide à l'intention des gestionnaires pour la production des documents en formats alternatifs et/ou substitués*. Ottawa, ON, 2002, 57 p. COTE: 6360

Promu par le *Conseil sur l'accès à l'information pour les Canadiennes et les Canadiens incapables de lire des imprimés*, ce guide s'adresse certes aux instances gouvernementales fédérales mais aussi à tout autre organisme favorisant l'amélioration de l'accès à l'information. Dans ce document, on traite brièvement des formats d'édition non traditionnelle dont les sites Web accessibles, la présentation audio, le braille, les disquettes, la vidéo de scription, les gros caractères, l'affichage de textes à l'écran et l'écriture par caractères iconographiques.

Document également téléchargeable et disponible en ligne sur le web en format pdf à l'adresse suivante: www.nlc-bnc.ca/obj/s36/f2/s36-1000-f.pdf

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Centre de documentation au (514) 873-3574 ou sans frais au 1 888 264-2362 ou encore par courriel à documentation@ophq.gouv.qc.ca.

L'intégration est toujours intéressé à recevoir vos commentaires et vos suggestions ou à connaître vos opinions sur les différents sujets qui concernent l'intégration des personnes handicapées. Nous pourrions à l'occasion faire partager votre point de vue à l'ensemble de nos lecteurs. N'hésitez pas à nous les communiquer !

Office des personnes handicapées du Québec
Bulletin *L'intégration*
309, rue Brock,
Drummondville (Québec) J2B 1C5
ou par courriel: integration@ophq.gouv.qc.ca

CAPSULE HISTORIQUE

Pourquoi Drummondville ?

En juin 1978, le gouvernement du Québec adoptait la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées qui créait l'Office des personnes handicapées du Québec. Après ses premiers balbutiements à Québec, l'Office s'installait pour de bon à Drummondville à l'automne de 1979. Installés au 309 rue Brock (dans une ancienne école rénovée), les employés sont rapidement localisés un peu partout en ville, l'espace disponible étant insuffisant. Cette situation perdurera jusqu'à la construction de l'annexe neuve en 1988.

Mais pourquoi Drummondville? *L'intégration* a posé la question au député de Drummond à l'époque, M. Michel Clair. «Avec l'élection du parti Québécois en 1976, nous étions convaincus que la souveraineté du Québec n'était qu'une question de temps. Nous avons donc commencé à faire des plans, car Québec, capitale d'un pays neuf, ne pourrait accueillir tous les fonctionnaires de l'État. Nous devons donc décentraliser.

«À l'adoption de la Loi, je n'étais pas encore ministre. Je me suis donc armé de tout mon courage de simple député pour aller voir le ministre responsable de l'Office, M. Denis Lazure, pour lui offrir la candidature de Drummondville comme terre d'accueil de l'Office.

«Après quelque temps de réflexion, il a accepté mon offre, à ma grande surprise, je dois le dire honnêtement. La création récente de Via Rail, sa promesse de rendre ses trains accessibles et la proximité du futur Office près du chemin de fer a été également un facteur majeur dans la décision. «Ça été un de mes très bons coups à titre de député. À l'époque, il faut se souvenir que Drummondville n'avait même pas de cégep! L'Office a accompli de grandes choses depuis sa création, il a un rôle majeur dans la société québécoise et je suis fier que cette action émane de Drummondville.»

À l'époque, les deux seuls organismes gouvernementaux, dont le siège social était situé à l'extérieur de Montréal ou Québec, ont été la Régie des sports (Trois-Rivières) et la Direction générale des pêcheries maritimes (Gaspé). Après quoi, cet élan de décentralisation a été abandonné. Aujourd'hui, l'Office des personnes handicapées du Québec est le seul organisme gouvernemental à avoir maintenu son siège social en région.

par Michel-André Roy

L'intégration a pour objet de promouvoir les intérêts des personnes handicapées et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Il vise aussi à sensibiliser, à informer et à conseiller le public en général sur l'intégration des personnes handicapées du Québec.

L'intégration est publié par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.



Mise en place de la murale sur la façade du siège social de l'Office à Drummondville. Cette œuvre a été créée par Mme Suzanne Gagné sous le thème de l'intégration sociale des personnes handicapées dans la société.

Directeur des communications
par intérim
Michel-André Roy

Rédactrice en chef
Micheline Thibault

Rédaction
François Nichols
Michel-André Roy
Micheline Thibault

Graphisme
Kobalt
www.kobalt.qc.ca

Impression
Imprimerie Lemire

Pour abonnement
ou changement d'adresse
L'intégration
309, rue Brock Drummondville
(Québec) J2B 1C5

1 800 567-1465



1 800 567-1477

integration@ophq.gouv.qc.ca

www.ophq.gouv.qc.ca

L'intégration est disponible en médias adaptés sur demande.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale
du Québec et Bibliothèque nationale
du Canada ISSN 0848-5771

NOTE: Le genre masculin est utilisé
sans aucune discrimination et
uniquement pour alléger le texte.

Office des personnes
handicapées

Québec